

DELIBERATION CFVU 010-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 14 janvier 2019.

Objet de la délibération : Modifications de MCC – UFR ESTHUA Tourisme et Culture

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 28 janvier 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Licence 3 Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration événementiel option Hébergement de plein air ;
- Master 2 Tourisme parcours anglophone international Hospitality Management ;

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, le 28 janvier 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire
de l'Université d'Angers*



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 6 février 2019



UFR ESTHUA TOURISME ET CULTURE

UNIVERSITÉ D'ANGERS

§ FICHE de modifications de contrôle de connaissances

- § **UFR/Département :** UFR ESTHUA Tourisme et culture
- § **Avis favorable du Conseil d'UFR du :**
- § **Passage à la CFVU du :**
- § **Rentrée universitaire: 2018-2019**

Formation concernée : Licence 3 Sciences sociales parcours Tourisme, hôtellerie, restauration évènementiel option Hébergement de plein air

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financière (joindre un argumentaire)</i>	<i>oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></i>
Création d'UE / EC	<input checked="" type="checkbox"/>




Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item

ITEM	2017/2018	2018/2019
Correction de la maquette de la L3 Sciences sociales parcours tourisme, hôtellerie, restauration évènementiel option Hébergement de plein air		Ajout du cours de veille stratégique (16h TD), cours mutualisé avec la L3 Sciences sociales parcours tourisme et loisirs sportifs option tourisme sportif et d'aventure

§ **Avis et remarques éventuelles de la CFVU :**

§ FICHE de modifications de contrôle de connaissances

- § **UFR/Département** : ESTHUA Tourisme et Culture
- § **Avis favorable du Conseil d'UFR du**
- § **Passage à la CFVU du :**
- § **Rentrée universitaire: 2018-2019**

Formation concernée : Toutes les formations ayant des enseignements en FLE		
Nature de la modification (cocher la case)		
Changement de coefficient		<input checked="" type="checkbox"/>
Changement de volume horaire		<input type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements		<input type="checkbox"/>
Modification d'intitulé(s) d'enseignements		<input checked="" type="checkbox"/>
Changement d'ECTS		<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L		<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....)		<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours		<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financière oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></i> <i>(joindre un argumentaire)</i>		
Création d'UE / EC		<input type="checkbox"/>
 Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item Suite à la nouvelle maquette de deuxième année de master qui rentre en application à la rentrée 2018 la grande majorité des enseignements de deuxième année du master tourisme Parcours ANGLOPHONE INTERNATIONAL HOSPITALITY MANAGEMENT sera dispensée au semestre 3 et non plus au semestre 4. Pour certains intervenants professionnels ce changement de calendrier pose problème. (cf maquettes)		
ITEM	2017/2018	2018/2019
Changement de semestre du cours "International Team Management"	Initialement prévu semestre 3 dans l'unité UEF6 Fundamentals of Management 2	A positionner au semestre 4 dans l'unité UP5 Meetings, Incentive, Convention & Events
§ Avis et remarques éventuelles de la CFVU :		